

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 JUIN 2022

**06-Objet : SERVICE PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE – PASSAGE DU MULTI-ACCUEIL DE MEZIN EN MODE MICRO-CRECHE (ABROGATION DE LA DELIBERATION 230-2017 DU 15/11/17)
N° Ordre : DE-076-2022**

Rapporteur : Pascal Boutan, vice-présidente petite enfance, enfance, jeunesse, EMD
Nomenclature : 9.1.1 Petite enfance et jeunesse

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 23 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (36) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia Chenuil et M. Jean-Louis MOLINIE
Callignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fleux : -
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE
Pompey : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : -
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : -
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_076_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Membres absents ayant donné procuration (11) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS, M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Laurence BENLLOCH

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Patrice DUFAU, Mme Evelyne CASEROTTO à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Marc GELLY, M. Hugues DAVID à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Ana-Paula BES,

Pompey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON à M. Lionel LABARTHE

Membre absent excusé (2) :

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (3) :

Le Frechou : M. André APPARITIO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Votants : 47

Absents : 16

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 11

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, haltes garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs périscolaires, maisons des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 230-2017 du 15 novembre 2017, validant le passage de la halte-garderie de Mézin en mode multi-accueil,

Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse du 22 juin 2022,

Considérant que les établissements d'accueil fonctionnent dans le respect de la législation en vigueur. Le règlement et les décisions arrêtés par la Communauté de Communes Albret Communauté définissent son fonctionnement.

Actuellement, le Multi-Accueil de Mézin a un agrément pour 14 places d'accueil. La fréquentation moyenne sur la semaine est de 10 places (depuis 2019).

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_076_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Considérant les modifications imposées par le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 en matière de temps de travail et de diplôme, à savoir la nécessité de recruter une Educatrice de Jeunes Enfants supplémentaire et d'avoir 20 heures par an de prestation d'un professionnel de santé (Médecin, Puéricultrice) pour une structure Multi-Accueil de 14 places.

Considérant cette fréquentation moyenne, pour ne pas avoir à effectuer de recrutement supplémentaire et pour n'avoir besoin que de 10 heures par an d'intervention d'un professionnel de santé, l'agrément du Multi-Accueil de Mézin doit être modifié en type micro-crèche avec une capacité d'accueil de 12 places.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité,

- ▶ d'abroger la délibération n°230-2017 du 15 novembre 2017 à compter du 1^{er} septembre 2022,
- ▶ de valider le passage en mode Micro-crèche, du Multi-Accueil de Mézin à compter du 1^{er} septembre 2022,
- ▶ d'autoriser le Président à signer la présente délibération et tous les documents nécessaires à son application,
- ▶ d'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Lorenzelli".

Publication le 06 JUL. 2022